



Commune de Goupillières

Compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2024

Date de convocation : 30 mai 2024

Date d'affichage : 30 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Quorum : 7

Absents : 3

Vote : 10

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Goupillières, sous la Présidence de Mme FRANÇOIS Régine.

Etaient présents :

Mme FRANÇOIS Régine, Mme MELEARD Muriel, M. MOKRY Germain, Mme MEIER Sophie, Mme CORDIER Marie-Hélène, Mme AMIOT-KLAJNY Coralie, M. DESLANDES Pierre, Mme BAUDRY Mireille, M. LOISEL Olivier, Mme BELLO Céline.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : M. COGNET Pierre-Emmanuel, M. JEAN Stéphane, Mme DELAINE Patricia.

Mme MARINO Anne est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion du 28 mars a été lu. Une erreur de frappe a été remarquée. Elle a été notée et rectifiée et de ce fait, le compte-rendu du conseil municipal du 28 mars dernier, a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour N°1 :

- Vote du renouvellement de l'organisation du temps scolaire.
- Passage en C.D.I (Contrat de travail à durée indéterminée) d'une employée communale.
- Foire à tout du dimanche 1^{er} septembre.
- Soirée communale du samedi 12 octobre.
- Divers.

Conseil Municipal du 25 juin 2024

1. Vote du renouvellement de l'organisation du temps scolaire.

Le Conseil municipal avait sollicité une dérogation pour que notre commune bénéficie de l'organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine jusqu'au 31 août 2024, en application du décret n°2017-11108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Celle-ci a été validée depuis la rentrée 2017. La commune a bénéficié d'un renouvellement exceptionnel en 2021, en application du décret n°2020-632 du 25 mai 2020.

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire et en concertation avec la directrice de l'école primaire, le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le renouvellement de bénéficiaire de l'organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine, pour une durée de 3 ans, en respectant la procédure initiale.

2. Passage en C. D. I (Contrat à Durée Indéterminé).

Depuis mai 2022 et à la suite de l'arrêt de travail déclaré en maladie professionnelle et renouvelé à chaque fin de période de Madame ROUALT Valérie, le conseil municipal avait décidé d'embaucher Madame DA SILVA PEREIRA DOS SANTOS Adelaïde en contrat à durée déterminé.

Depuis deux ans, Madame ROUALT Valérie est remplacée par Madame DA SILVA PEREIRA DOS SANTOS Adelaïde qui est reconnue par les familles pour la qualité de son travail et son implication auprès des enfants.

Madame ROUALT Valérie, à la suite des rapports des médecins, est inapte à reprendre son cadre d'emploi et de ce fait, sera en reconversion professionnelle, à la fin de son arrêt maladie et la collectivité a besoin d'un agent pour notre restauration scolaire.

De plus, Madame DA SILVA PEREIRA DOS SANTOS Adelaïde est très bien intégrée au sein de l'équipe. Il s'agit pour le moment de lui proposer un CDI, car il faut plus d'ancienneté pour être titularisé. De plus, à moyen terme, Adelaïde serait susceptible d'être intéressée pour augmenter son temps de présence auprès des enfants.

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le passage en C.D. I (Contrat à Durée Indéterminé) de Madame DA SILVA PEREIRA DOS SANTOS Adelaïde à compter de septembre 2024.

3. Foire à tout du dimanche 1^{er} septembre 2024.

Le conseil municipal vote pour les tarifs suivants pour la foire à tout :

LES EMPLACEMENTS :

EMPLACEMENT simple :	6.00 euros le mètre (3 mètres minimums).
EMPLACEMENT avec voiture :	6 euros supplémentaires.
EMPLACEMENT dans un angle :	6 euros supplémentaires

4. Divers.

- Madame Isabel TEIXEIRA s'étant blessée à la suite d'une chute durant son temps de travail, la mairie a fait appel à la société LA FLAMBOYANTE pour assurer le ménage de l'école. Il s'agit de la société qui fait le ménage de la salle des fêtes. Le travail étant bien réalisée pour un coût raisonnable, il est décidé de continuer ainsi à la rentrée scolaire tant que Madame Isabel TEIXEIRA sera en arrêt maladie.
- Certaines personnes voudraient s'impliquer pour la vie du village, elles voudraient savoir comment faire. Madame Le Maire se réjouit de cette initiative qui pourrait participer à animer le village. Madame Marie Hélène CORDIER rappelle que si cela implique des échanges d'argent, il est nécessaire de monter une association. Madame Muriel MELEARD rappelle que s'il y a une association, le revenu des animations échappera à la mairie. M. Olivier LOISEL souligne qu'il faudra bien cadrer les modalités de mise à disposition de la salle des fêtes.
- Délibération pour demander le fond de concours pour faire poser des dalles au niveau des abris bus (Chemin de la Croisette et Grande Rue) et au niveau de l'atelier communal.
- Délibération pour demander le fond de concours pour rénover une partie du mur et le portail du cimetière qui menacent de s'effondrer de plus en plus.
- Les travaux de voirie de la D119 sont maintenus (malgré les difficultés financières du département) mais décalés dans le temps vers septembre ou octobre. Mais Madame Le Maire se bat pour que ce soit bien en juillet pour ne pas porter préjudice au fonctionnement des transports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10 et ont signé les membres présents.